

Avis au public

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande, datée au 15 janvier 2025, en obtention de l'autorisation relative **à l'exploitation d'une éolienne et d'un poste de transformation à Weiswampach, lieu-dit « Auf der Maes », numéros cadastraux 1106/5559, 1106/5436, 1106/5437 et 1114/5438, à Weiswampach, section C de Weiswampach**, a été présentée le 22 août 2025 par Schuler Energies Renouvelables S.C., L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

La demande et les plans détaillés afférents sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal du 02 septembre 2025 au 16 septembre 2025 inclus.

Le collège des bourgmestre et échevins invite toute personne, qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre dudit projet, à introduire son recours par écrit au secrétariat communal endéans le délai sus-indiqué.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le bourgmestre recevra les observations orales au secrétariat communal **le mardi, 23 septembre 2025 de 11.00 à 12.00 heures.**

Weiswampach, le 01 septembre 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins.

